

COMMUNIQUE

Montigny-le-Bretonneux, le 2 mai 2020

LA FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME PRECISE LES CONDITIONS DE LA REPRISE DES ACTIVITES DU SPORT CYCLISTE.

À la suite des annonces du Premier Ministre, Edouard PHILIPPE, du 28 avril 2020, relatives aux modalités de déconfinement et aux précisions apportées par la Ministre des Sports Roxana MARACINEANU, le Bureau Exécutif de la Fédération Française de Cyclisme, réuni ce 30 avril 2020 en visioconférence :

- se déclare satisfait de la possibilité d'une pratique cycliste individuelle à compter du 11 mai, comme elle l'avait demandé régulièrement ;
- note également avec intérêt les décisions prises en faveur d'une place accrue du vélo dans notre société, tant pour les mobilités, que pour la santé, ou les loisirs et le sport. La FFC rappelle l'importance de cette pratique sportive pour le bien-être physique et moral de bon nombre de nos concitoyens, et le plaisir d'un grand nombre d'entre eux pour les spectacles sportifs offerts par cette discipline ;
- a décidé de suspendre les compétitions, toutes disciplines confondues, inscrites au calendrier fédéral et aux calendriers des Comités Régionaux **jusqu'au 31 juillet 2020 inclus**. Cette décision, partagée avec la Ligue Nationale du Cyclisme, uniformise la perspective d'une reprise de l'ensemble des épreuves à partir du 1^{er} août 2020, sous réserve de l'autorisation des autorités publiques.

Pour autant, la Fédération Française de Cyclisme travaille sur l'élaboration de formats d'activités au niveau local et/ou départemental répondant aux conditions sanitaires adéquates. Ces activités, dont certaines pourraient recouvrir des formats différents de compétition, seront déployées pour toutes les disciplines du cyclisme, aussitôt que possible, pendant les mois de Juin et Juillet.

Une fois avalisés par le Ministère des sports, ces schémas d'activités seront transmis à l'ensemble des clubs, des Comités Régionaux et Départementaux de la Fédération.

Pour toutes informations : assistancecovid19@ffc.fr

A propos de la Fédération Française de Cyclisme

Créée en 1881, la Fédération Française de Cyclisme est une fédération sportive olympique, agréée et délégataire du Ministère des Sports. Elle a pour objet l'organisation, la promotion et le développement, sur tout le territoire français, du sport cycliste sous toutes ses formes et notamment pour les disciplines : cyclisme sur route, cyclisme sur piste, VTT, BMX, BMX Freestyle, Cyclo-Cross,

Polo Vélo, cyclisme en salle et vélo couché.

Elle regroupe plus de 2 500 clubs affiliés et près de 113 000 licenciés.

Son siège social est implanté, depuis janvier 2014, au Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Contact FFC :

Sylvie PASQUALIN – Responsable communication - s.pasqualin@ffc.fr / Tel : 01 81 88 09 39 / 06 07 89 87 46